

La France à la loupe

La peine de mort en France

Le 19 février 2007, le Parlement réunie en Congrès à Versailles a donné **un caractère irréversible** à l'abolition de la peine de mort **en inscrivant dans la Constitution** (article 66) que **"nul ne peut être condamné à mort"**. **Cette révision constitutionnelle** est la consécration de l'action engagée par la France par l'abolition de la peine de mort depuis la [loi n°81-908 du 9 octobre 1981](#).

■ RAPPEL HISTORIQUE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Le premier grand débat parlementaire a eut lieu lors de la discussion d'un projet de code pénal en mai-juin 1791: Le Peletier de Saint Fargeau, Duport et Robespierre favorables à l'abolition de la peine de mort mirent en avant le caractère injuste, le risque d'erreur judiciaire et l'absence d'effet dissuasif de cette peine.

L'Assemblée Constituante refusa l'abolition de la peine de mort mais supprima les supplices. Après les exécutions de la Terreur, la Convention par la loi 26 octobre 1795 supprima la peine de mort à compter "de la publication de la paix générale" mais le code pénal de 1810 rétablit la peine capitale.

Après l'Empire, le courant abolitionniste réapparut avec de fervents défenseurs tels que Victor Hugo et Lamartine: le gouvernement provisoire de 1848 abolit la peine capitale mais uniquement pour les infractions de nature politique.

C'est en 1906-1908 qu'eut lieu l'un des débats majeurs sur la question , avec le dépôt d'un projet de loi abolitionniste par Aristide Briand alors Garde des Sceaux, mais après de vifs débats, celui-ci fut rejeté. Après la guerre de 1939-1945, la peine de mort continua à être dénoncée par des intellectuels tels que Albert Camus et Arthur Koestler.

Après l'élection de François Mitterand à la Présidence de la République en 1981, dont la position abolitionniste avait toujours été clairement exprimée, un projet de loi portant abolition de la peine de mort fut déposé à l'Assemblée nationale le 29 août 1981: la loi sera votée le 9 octobre 1981.

Sous l'impulsion de Jacques Chirac, un projet de loi constitutionnelle a été adopté par le Parlement le **19 février 2007** stipulant que "nul ne peut être condamné à la peine de mort". La France est ainsi le 17^{ème} pays à conférer à la prohibition de la peine de mort une valeur constitutionnelle.

■ LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE

La France oeuvre pour l'abolition de la peine de mort en étroite concertation avec ses partenaires européens, dans toutes les enceintes internationales pertinentes, notamment aux Nations Unies.

La France a ratifié en 1986 le protocole additionnel n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix.

La récente modification de la Constitution française va rendre possible la ratification du deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de la Convention de New-York du 15 octobre 1989 portant, entre autre, abolition de la peine de mort.

La France apporte son soutien aux défenseurs des droits de l'Homme militant pour l'abolition de la peine de mort, comme elle l'a fait par exemple au **3^{ème} Congrès contre la peine de mort** qui s'est tenu à Paris du 1er au 3 février 2007 sous le haut patronage du Président de la République.

■ LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE

Plus de la moitié des pays du monde ont aboli la peine de mort dans la législation ou dans les faits :

- **89 pays** ont aboli la peine capitale pour tous les crimes
- 10 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre
- 29 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes de facto: la peine de mort est toujours prévue par leur législation, mais ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans.

Ce sont ainsi 128 pays et territoires qui ont aboli la peine capitale *de jure* ou *de facto*.

69 pays maintiennent la peine de mort et appliquent ce châtiment, cependant le nombre qui procèdent à des exécutions est nettement inférieur.

| SITES

- ↻ **L'abolition de la peine de mort en France**, dossier du site de la Documentation française, août 2002
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/index.shtml>
- ↻ **Les grandes pages de l'abolition de la peine de mort**, dossier du site du Sénat
<http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition1.html>

| CHIFFRES-CLES

- ↻ **Peine de mort: faits et chiffres**, site d'Amnesty international, mars 2007
<http://web.amnesty.org/pages/deathpenalty-facts-fra>